

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe Coopération

Le consensus n'a malheureusement pas été trouvé sur ce sujet important des addictions concernant la santé de nos concitoyens. Nous partions pourtant sur les bases d'un avis rendu sur le même sujet il y a trois ans, que nous aurions pu prolonger et approfondir. Au contraire, le texte qui nous est soumis s'en distingue sur trois points essentiels.

Premièrement, l'amalgame entre consommation de vin et consommation nocive de vin (ou d'alcool) : la Cour des Comptes fait pourtant clairement la distinction, et son rapport porte bien sur la consommation « nocive ». De plus, il prend bien soin de décrire l'état des lieux social et l'absence de consensus qui règne sur ce sujet en France.

En revanche, selon l'avis présenté, il n'y aurait pas de consommation d'alcool qui ne soit pas nocive ! Pourtant selon Paracelse « tout est poison, rien n'est poison, tout dépend des quantités » : serait-il impossible d'avoir une consommation raisonnable de vin, de beurre, de sucre, de médicaments etc.? C'est au mésusage, à la consommation nocive d'alcool qu'il nous faut nous attaquer et nous pensons notamment au « binge drinking » qui concerne nos jeunes.

Deuxièmement, l'amalgame tabac et vin ou alcool est omniprésent dans le raisonnement proposé : la première cigarette conduit à l'addiction, le premier verre de vin y conduirait donc aussi. Cela reste pourtant scientifiquement à démontrer. L'augmentation des taxes sur le tabac a permis de réduire sa consommation ? L'augmentation des taxes sur le vin ferait donc reculer sa consommation. Les tendances observées tant en France qu'au sud de l'Europe semblent démontrer le contraire. Accessoirement, le moment choisi pour oser proposer de nouvelles taxes nous paraît assez téméraire.

Troisièmement, la préconisation n°9 nous interroge : les filières professionnelles « alcool » n'ont évidemment pas de rôle à jouer dans la définition des politiques de santé publique, mais elles doivent s'impliquer dans la prévention des addictions et leur évaluation, comme le président de la République y a récemment invité les filières. Nous regrettons que cette implication n'ait pas été intégrée dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises. La RSE faisait en effet partie des préconisations de l'avis du CESE rendu en 2015, et France Stratégie a annoncé son intention de reprendre cette préconisation dans son rapport en cours sur le sujet.

Le champ de la prévention est immense, et c'est pourquoi tout le monde doit se mobiliser comme préconisé dans le précédent avis.

Pour les raisons exprimées ci-dessus et avec regrets, le groupe de la coopération a donc voté contre l'avis.